

Assemblée générale ordinaire annuelle

Avis de réunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social - 1, rue du Caporal Corbi à Casablanca, le :

Vendredi 29 juin 2018 à 09 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2017, et approbation desdits comptes ;
- ◆ Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- ◆ Affectation des résultats ;
- ◆ Nomination d'un administrateur ;
- ◆ Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- ◆ Pouvoirs à conférer en vue des formalités ;

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Projet de résolutions soumises au vote des actionnaires - exercice 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 178 139 024,20 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2017.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	178 139 024,20 DH
Report à nouveau sur exercice antérieur	166 722 954,23 DH
Solde	344 861 978,43 DH
Dividendes proposés	(-) 138 157 550,00 DH
Solde	206 704 428,43 DH

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende de 138 157 550,00 dirhams, soit 5 dirhams par action et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué soit 206 704 428,43 DH dirhams.

Mis en paiement à compter du 27 juillet 2018 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de M. Khalid CHEDDADI pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Sixième résolution

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de M. Jean-Philippe PUIG pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Septième résolution

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de M. Olivier DELAMEA pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Huitième résolution

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur M. Mohamed Ramses ARROUB pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de M. Lotfi BOUJENDAR pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Dixième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la société
LESIEUR CRISTAL S.A.
1, rue Caporal Corbi
Casablanca



47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca - Maroc

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société Lesieur Cristal S.A. et de ses filiales (Groupe Lesieur Cristal). Comprenant l'état de la situation financière consolidée du 31 décembre 2017, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.675 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 194.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe LESIEUR CRISTAL constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 21 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires
LESIEUR CRISTAL S.A.
Casablanca



47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca - Maroc

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société LESIEUR CRISTAL S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.617.973.104,88 dont un bénéfice net de MAD 178.139.024,20.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société LESIEUR CRISTAL S.A. au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, nous portons à votre connaissance que la société LESIEUR CRISTAL S.A. a acquis au cours de l'exercice 2017, 100% du capital social de la société Les Industries Alimentaires Réunies S.A. (Indusalim S.A.)

Casablanca, le 21 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé